



Perpignan, le 15 février 2024

Décision n° 2024-012 du 15 février 2024 fixant les candidatures des représentants personnels et usagers au conseil de composante de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS)

Scrutin du mardi 19 mars 2024 à 9h00 jusqu'au jeudi 21 mars 2024 à 17h00 organisé exclusivement par voie électronique.

Liste des candidatures

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 713-3, L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 19 janvier 2024,

Vu la décision n°2024-005 du 19 janvier 2024 portant organisation de l'élection des représentants des personnels et des usagers des conseils des composantes : IUT, IAE, IFCT, UFR SJE, UFR SEE, UFR LSH et UFR STAPS ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 13 février 2024,

DECIDE

Article 1- Les listes de candidats pour l'élection des représentants des personnels du conseil de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives sont, le cas échéant dans l'ordre de présentation tel que tiré au sort, et pour chacun des collèges :

COLLEGE A : 2 sièges à pourvoir

- **Liste "Ensemble et autrement pour le STAPS"**

1. Mme Fabienne DURAND

COLLEGE B : 2 sièges à pourvoir

- **Liste " STAPS UPVD"**

1. Mme Elodie VARRAINE

2. M. Lionel DEMBOURG



COLLEGE DES BIATSS : 2 sièges à pourvoir

- **Liste "Conseil UFR STAPS-BIATSS"**

1. Mme Julie LASAGNE
2. M. Jean-Luc DALFAU

Article 2- Les listes de candidats pour l'élection des représentants des usagers du conseil de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives sont, le cas échéant dans l'ordre de présentation tel que tiré au sort :

COLLEGE DES USAGERS : 2 sièges de titulaires à pourvoir

- **Liste "Représentant Etudiant STAPS"**

1. Mme Enée RESSEGAND-GUILLET
2. M. Aurèle LAFON
3. Mme Morgane CAUJOLLE
4. M. Killian GUARY

Article 3- Exécution et publication de la présente décision :

La directrice générale des services et la doyenne de la composante sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'université et qui sera publiée sur les listes de diffusion « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'Université.

Le président,

Yvan Auguet

